

## G. Étendre l'utilisation des outils de facilitation

Les outils de facilitation comme la méthode temps/coût-distance peuvent être utiles pour identifier les obstacles au transport international ainsi que les solutions possibles. Il faut étendre et encourager leur utilisation, avec l'appui des ministères des transports, des autres autorités concernées et des transporteurs. Ces outils peuvent servir également pour peaufiner les projets et en évaluer les résultats.

*Cinquième séance plénière  
23 mai 2012*

### Résolution 68/5

#### **Les Années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017)<sup>86</sup>**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Reconnaissant* l'importance de la coopération régionale dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et de la gestion des risques de catastrophe ainsi qu'en matière d'environnement et de développement,

*Convaincue* que les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique contribuent de manière importante au traitement des questions concernant la réduction et la gestion des risques de catastrophe ainsi que l'environnement et le développement,

*Consciente* des efforts engagés pour renforcer la coopération régionale dans le domaine des applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique, comme la création en 1993 du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, qui a lancé des initiatives comme le projet Sentinel-Asia, le programme Applications spatiales pour l'environnement et la Revue régionale d'aptitude à l'exécution de missions climatiques clefs, et la création de l'Organisation de coopération spatiale Asie-Pacifique,

*Prenant note* de la contribution du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), dont le bureau de Beijing fournit aux pays de l'Asie et du Pacifique toutes sortes de données spatiales et de services spatiaux utiles à la gestion des catastrophes, à l'appui du cycle complet de la gestion des catastrophes,

*Prenant note également* de la contribution apportée par Sentinel-Asia à la gestion des catastrophes dans la région de l'Asie et du Pacifique, par exemple en rapprochant les agences spatiales et les organismes de gestion des catastrophes, et notant avec satisfaction que la phase finale de cette initiative débutera en 2013 en vue d'établir un système complet d'appui à la gestion des catastrophes,

*Approuvant* les activités de développement et de renforcement des capacités proposées par le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique pour aider les membres à accroître leurs connaissances sur les technologies spatiales et le Système d'information géographique,

*Prenant note* de la contribution du Programme régional pour les applications des technologies spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique, importante initiative par laquelle la CESAP favorise la

---

<sup>86</sup> Voir plus haut, par. 154 à 174 et 110 à 137.

coopération régionale dans le domaine des applications des technologies spatiales, en particulier au moyen d'un réseau d'enseignement et de formation,

*Consciente* de la nécessité de redoubler d'efforts aux niveaux national et régional en vue d'utiliser de manière concrète et opérationnelle les technologies spatiales et le Système d'information géographique aux fins de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe, ainsi que de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, et de traiter les questions relatives à l'environnement et au développement dans les secteurs d'intérêt collectif, comme la gestion des ressources en eau, la sécurité alimentaire, la santé publique, la surveillance des forêts et la biodiversité,

1. *Proclame* la période allant de 2012 à 2017 comme constituant les Années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable, à compter du 4 octobre 2012, premier jour de la Semaine mondiale de l'espace;

2. *Décide* que l'objectif des Années d'action en Asie-Pacifique sera de redoubler d'efforts aux niveaux national et régional pour élargir et approfondir la contribution des technologies spatiales et du Système d'information géographique au traitement des questions concernant la réduction et la gestion des risques de catastrophe ainsi que l'environnement et le développement, par la multiplication d'activités pertinentes aux niveaux national, sous-régional et régional;

3. *Se félicite* de la proposition de tenir une Réunion intergouvernementale préparatoire à un Plan d'action pour les Années d'action en Asie-Pacifique, qui serait accueillie par un État membre à la fin de 2012;

4. *Encourage* tous ses membres et membres associés à participer activement à la Réunion intergouvernementale et à son processus préparatoire;

5. *Invite* les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales et autres parties prenantes, à participer et à contribuer à la Réunion intergouvernementale et à son processus préparatoire;

6. *Invite* les États membres à utiliser les programmes proposés par le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique pour renforcer leurs capacités en ce qui concerne les technologies spatiales et le Système d'information géographique;

7. *Demande* qu'un appui continu soit apporté aux activités entreprises dans le cadre du Programme régional pour les applications des technologies spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique en vue de promouvoir ces applications;

8. *Engage* les États membres à mener des activités en rapport avec les Années d'action en Asie-Pacifique, et notamment à:

a) accueillir des ateliers en coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales ou intergouvernementales et entités régionales et sous-régionales telles que le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, l'Organisation de coopération spatiale Asie-Pacifique et la Banque asiatique de développement;

b) promouvoir des initiatives telles que Sentinel Asia, le programme Applications spatiales pour l'environnement, la Revue régionale d'aptitude à l'exécution de missions climatiques clefs et les expériences menées en Asie-Océanie

avec le système mondial de navigation par satellite, qui comprend le Système satellitaire Quasi-Zénith;

9. *Invite* l'ensemble des organismes et des institutions spécialisées concernés du système des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales et les autres parties prenantes à prendre des mesures pour appuyer la mise en œuvre des Années d'action en Asie-Pacifique;

10. *Prie* la Secrétaire exécutive de faciliter l'organisation d'activités en rapport avec les Années d'action en Asie-Pacifique, conjointement avec d'autres initiatives régionales;

11. *Prie en outre* la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Commission, à sa soixante-douzième session, sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution, et, à sa soixante-quatorzième session, sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des Années d'action en Asie-Pacifique.

*Cinquième séance plénière  
23 mai 2012*

**Résolution 68/6  
Préparatifs de la région Asie-Pacifique pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014<sup>87</sup>**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* que l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/234 adoptée le 22 décembre 2010, a décidé de convoquer, au cours de sa soixante-neuvième session, une session extraordinaire qui permettra d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>88</sup> et de renouveler le soutien politique en faveur des mesures nécessaires à la pleine réalisation des buts et objectifs du Programme d'action,

*Rappelant aussi* que l'Assemblée générale, dans la même résolution, a demandé au Fonds des Nations Unies pour la population d'entreprendre un examen opérationnel de la mise en œuvre du Programme d'action et a invité l'ensemble des organisations et des organismes compétents du système des Nations Unies à contribuer comme il convient à la session extraordinaire et à ses préparatifs,

*Rappelant en outre* que l'Assemblée générale, dans la même résolution, a aussi encouragé les Gouvernements à entreprendre l'examen des progrès accomplis et des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'action à tous les niveaux, particulièrement au niveau national et à celui de la coopération internationale,

*Rappelant* sa résolution 66/12 adoptée le 19 mai 2010, sur la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, dans laquelle elle a prié la Secrétaire exécutive d'organiser à Bangkok, en 2012, la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population et les autres organismes compétents du système des Nations Unies,

---

<sup>87</sup> Voir par. 175 à 203 ci-dessus.

<sup>88</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.95.XII.18), chap. I, résolution 1, annexe.